

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 décembre 2021

---

**RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 139

présenté par  
M. Bazin et Mme Serre

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 11 restreint l'accès aux services et aux établissements de santé, sociaux et médico-sociaux.

Alors que l'on a vu les effets désastreux des précédents confinements sur l'état de santé des personnes accueillies, il ne convient pas de durcir les mesures déjà en vigueur.